

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

séance du 15 juin 2009
séance du 5 juin 2009

34 Marchés publics – étude de maîtrise d’œuvre pour le projet d’aménagement des espaces publics du secteur Dunant – procédure d’appel d’offres

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointe & Maires-adjoints :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. KCHOK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Mme OYONO

Pouvoir à : M. MONTES

Mme BARBETTE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à : M. SEGUIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents **34**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Abdelaziz RIFI SAIDI, conseiller municipal, expose :

Le centre commercial Dunant constitue l'équipement commercial principal du quartier Rouher. Dans le cadre du projet de renouvellement de ce quartier, la recomposition de ce secteur est apparue indispensable. Ainsi une restructuration du centre commercial et une requalification des espaces publics environnant a été programmée.

L'intervention sur les espaces extérieurs porte sur la place Franklin Roosevelt, la place et la rue Henri Dunant prolongée par la création d'une esplanade « la traverse », la rue Léo Lagrange.

Le traitement envisagé doit permettre de renforcer l'attractivité commerciale du site, son fonctionnement et sa cohérence avec le reste du quartier en matière de circulation piétonne.

Cette requalification des espaces publics accompagnera la restructuration du centre commercial en lui-même et la reconstruction de centre Georges Brassens menées en parallèle.

L'enveloppe financière réservée aux travaux liés aux traitements des espaces publics, est aujourd'hui estimée à 2 970 000 € HT.

L'estimation globale maximum du marché pour l'étude de maîtrise d'œuvre est estimée à 297 000 € HT.

Le plan de financement de cette mission est le suivant : 50 % ANRU ; 33 % Conseil Général ; 12 % Conseil Régional ; 5 % Ville.

Compte tenu, d'une part du montant estimé du marché, et d'autre part des obligations découlant du code des marchés publics, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à lancer un marché de procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33 et 57 à 59 dudit code, pour l'étude de maîtrise d'œuvre des espaces publics du secteur Dunant.

LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

En effet, l'article 74 III 4°a) précise que les marchés de maîtrise d'œuvre relatifs à des infrastructures peuvent être passés selon une procédure d'appel d'offres pour laquelle un jury est composé, si le pouvoir adjudicateur ne retient pas la procédure de concours.

Il vous est proposé que ce jury soit composé par les membres de la commission d'appel d'offres désignés par délibération n°7b du 31 mars 2008.

Le président du jury peut en outre désigner comme membre du jury des personnalités dont il estime que la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, sans que le nombre de ces personnalités puisse excéder cinq.

En outre, lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ont cette qualification ou une qualification équivalente. Ils sont désignés par le président du jury.

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, les personnalités dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet du marché, et les personnalités présentant une qualification professionnelle équivalente à celle exigée par le marché, seront désignés ultérieurement par le président du jury, par acte(s) séparé(s).

Il est demandé au conseil municipal,

- D'approuver l'ensemble des dispositions relatées supra ;
- D'autoriser monsieur le Maire à organiser et à lancer la procédure d'appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre ;

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des marchés publics et notamment ses articles 22, 24, 33, 57 à 59, et 74 III 4 a,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 5 juin 2009,

Considérant le besoin pour la Ville de Creil de lancer un marché public pour l'étude de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement des espaces publics du secteur Dunant

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer le marché en procédure d'appel d'offres pour l'étude de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des espaces publics du secteur Dunant.

Article 2 :

d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à engager une procédure de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux,

Article 3 :

d'imputer les dépenses aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville

Article 4 :

d'approuver le plan de financement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

Le Directeur général des services certifie en application de l'article L2131-1 du CGCT que le présent acte a été rendu exécutoire :

Le :

24 JUN 2009

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Philippe RALUY



LA VILLE

CREIL

PICARDIE

www.mairie-creil.fr